

Situer et définir son projet de Production de PPAM sur la Communauté de Communes Provence Verdon



Public visé : Exploitant(e)s de la Communauté de
Communes Provence Verdon

*Maintenir une agriculture sur le territoire de Provence Verdon en développant
une activité de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).*

OBJECTIFS

- Situer et définir son projet de production Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur la Communauté de Communes Provence Verdon

PROGRAMME

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de la filière PPAM et son organisation ▪ Les différents types de produits : huiles essentielles, plantes fraîches, plantes sèches, infusion, crèmes, sirop, alcools... ▪ Les techniques de production pour l'ensemble des espèces PPAM (annuelles, vivaces, pérennes) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion technique de l'atelier : rotations, choix des espèces, matériel de base ▪ Techniques de transformation ▪ Le matériel de mise en œuvre ▪ Son projet |
|--|---|

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports structurés par des supports visuels
- Echange autour des projets de participants
- Visite d'exploitation

INTERVENANT(E)S

Pierre Yves MATHONNET
Conseiller Spécialisé PPAM CA26

- ▶ **Nombre de jours**
2 jours
- ▶ **Dates**
20 et 21 avril 2017
- ▶ **Lieu**
Siège de la Communauté de Communes à Varages
- ▶ **Tarif**
Contributeurs VIVEA (Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) : **0,00 €**

Autre public **350,00 €**



Contact :

Chambre d'agriculture du
Var

Cécile LEMOINE

☎ 04 94 99 74 00

✉ [formation@
var.chambagri.fr](mailto:formation@var.chambagri.fr)

Communauté de
Communes Provence-
Verdon

Arthur DUPUIS-GERBAL

☎ 04.94.59.59.47

✉ [urba.sig@
provenceverdon.fr](mailto:urba.sig@provenceverdon.fr)

Julie PLAGNOL

☎ 04.94.86.23.25

✉ [economie@
provenceverdon.fr](mailto:economie@provenceverdon.fr)

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Communauté de Communes Provence Verdon
Avenue de la Foux 83670 VARAGES
Tél. : 04 94 59 59 47 Mél : urba.sig@provenceverdon.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :
Nom de jeune fille :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
.....
Tél. : Port. : Fax :
Mél :
Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation** |
| <input type="checkbox"/> Aide-familial | <input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation ou d'entreprise |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :
N° SIRET (14 chiffres) :
Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :
Adresse (si différente de ci-dessus) :
.....
Tél. : Port. : Fax :
Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Situer et définir son projet de production de PPAM sur la Communauté de Communes Provence-Verdon**

Dates de la formation : **Les 20 et 21 avril 2017**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **2 Jours (14 heures)**

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Var de :

- 0,00 €** Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation
 350,00 € Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance de la fiche descriptive de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) disponible auprès du conseiller formation ou sur notre site www.chambre-agriculture83.fr, rubrique se former.

Fait à....., le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture du Var
Le Chef du Service Formation



Le double de ce document vous sera remis signé. La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales jointes.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation